

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 14 NOVEMBRE 2016
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Joëlle ALVES, Gérard ARNAL, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Roland BELET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Didier GALTIER, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Hubert GRANIER, Christian JULIEN, Bérénice LACAN, Jacques MAURY, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Alain NOUYRIGAT, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Guy PUEL, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SAUVEPLANE, Jean-François SEGURET, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Max DALET, Achille FABRE, Nathalie FORT, Laaziza HELLI, Aimé HERAL, Alain MONTROZIER, Karine ORCEL, Mylène PEAUDEAU, Bernard SOULIE.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Max DALET à Roland BELET,
- Achille FABRE à Bernard SAUVEPLANE,
- Aimé HERAL à Jérôme COSTECALDE,
- Alain MONTROZIER à Patricia PITOT,
- Karine ORCEL à Christelle BALTRONS,
- Mylène PEAUDEAU à Bernard POURQUIE,
- Bernard SOULIE à Alain NAYRAC.

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Stéphanie BERBILLE.

Le compte-rendu du 28 septembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **Décision n° 2016 6 D1 du 19 septembre 2016** : *Maison de Santé d'Aguessac : avenants aux conventions de mise à disposition de locaux professionnels.*

Article 1 : De passer des avenants aux conventions individuelles de mise à disposition de locaux professionnels auprès du Docteur Yves BONAL, du Docteur Cirouelle ALEXANDRINE, du cabinet d'infirmières, de Monsieur Marc ALFONSO, kinésithérapeute et de Madame Isabelle MAURY, dentiste, prolongeant la durée d'occupation des locaux à compter du 1^{er} octobre 2016 jusqu'à la remise du bien par la Communauté de communes de Millau Grands Causses à la Commune d'Aguessac prévue au cours du 1^{er} trimestre 2017 et au plus tard le 31 mars 2017. Les modalités locatives restent inchangées moyennant une redevance mensuelle fixe de 10 € HT/m² pour les parties privatives, de 6 € HT/m² pour les parties communes et une part variable liée aux charges locatives (électricité, gaz et eau).

➤ **Décision n° 2016 6 D2 du 4 septembre 2016** : *Nettoyage des locaux de la Maison des Entreprises et du village d'entreprises - Lot n° 2 - Marché n° S 24/15 L04.*

Article 1 : Les prestations de nettoyage des locaux de la pépinière et village d'entreprises - Lot n° 2 - Nettoyage des locaux de la Maison des Entreprises et du village d'entreprises, sont confiées à la société ABER PROPLETE AZUR sur la base d'un montant annuel de 20 156.00 € HT soit 24 187.20 € TTC (TVA à 20 %), détaillé ci-dessous :

- locaux de la pépinière (12 mois) : 16 367.00 € HT soit 19 640.40 € TTC

- locaux de la pépinière – service environnement (6 mois) : 2 861.50 € HT soit 3 433.80 € TTC
- locaux village d'entreprise (12 mois) : 927.50 € HT soit 1 113.00 € TTC

Article 2 : Considérant que l'entreprise ABER PROPLETE AZUR intervient à la suite de l'entreprise SM CLEAN défaillante, le marché sera d'une durée de 5 mois à compter du 1^{er} octobre 2016 et s'établira comme suit :

- locaux de la Maison des Entreprises : 6 819.58 € HT soit 8 183.50 € TTC,
- locaux de la Maison des Entreprises – service environnement : 2 384.58 € HT soit 2 861.50 € TTC,
- locaux village d'entreprises : 386.46 € HT soit 463.75 € TTC.

Il pourra être reconduit pour une période de un an par décision expresse du représentant légal du pouvoir adjudicateur. La durée totale ne pourra toutefois en aucun cas excéder trois ans.

➤ ***Décision n° 2016 6 D3 du 19 septembre 2016*** : Maison de santé d'Aguessac : convention de mise à disposition de locaux professionnels à l'ADMR Causses et Vallée du Tarn.

Article 1 : De passer une convention de mise à disposition de locaux professionnels, situés aux rez-de-chaussée et R-1 de l'immeuble accueillant la Maison de Santé, sis au 8 avenue des Causses à Aguessac avec l'ADMR Causses et Vallée du Tarn.

Article 2 : Cette convention autorisera l'ADMR Causses et Vallée du Tarn à exercer ses activités professionnelles liées à l'aide à domicile en milieu rural, à l'exclusion de toute autre activité.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance mensuelle composée d'une partie fixe de 660 € HT liée aux locaux utilisés et d'une partie variable liée aux charges locatives (électricité, gaz, eau).

Article 4 : Cette convention est passée à compter du 1^{er} septembre 2016. Elle prendra fin dès la remise du bien par la Communauté de communes de Millau Grands Causses à la Commune d'Aguessac.

➤ ***Décision n° 2016 6 D4 du 19 septembre 2016*** : Maison de santé d'Aguessac : convention de mise à disposition d'un local partagé.

Article 1 : De passer des conventions individuelles de mise à disposition de bureaux partagés situés aux rez-de-chaussée et R-1 de l'immeuble accueillant la Maison de Santé, sis au 8 avenue des Causses à Aguessac avec des professionnels de santé, à savoir une ergothérapeute, une ostéopathe, une psychothérapeute et le service Asalée.

Article 2 : Ces conventions autoriseront ces praticiens de santé à exercer leurs activités professionnelles, à l'exclusion de toute autre activité.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 15 € par demi-journée ou 30 € par journée, charges comprises.

Article 4 : Ces conventions sont passées à compter du 1^{er} septembre 2016. Elles prendront fin dès la remise du bien par la Communauté de communes de Millau Grands Causses à la Commune d'Aguessac.

➤ ***Décision n° 2016 6 D5 du 27 septembre 2016*** : Convention d'occupation précaire et provisoire de parcelles sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1 pour le stockage hivernal 2016-2017 de mobil-homes.

Article 1 : Il sera passé une convention d'occupation précaire et provisoire, à titre exceptionnel, sur les parcelles B5, B6 et B7 d'une surface approximative totale 7 465 m² du parc d'activités de Millau Viaduc 1, secteur « Pradals I », avec Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Christophe TROUCHE, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET gérants respectifs des Camping du Viaduc, Camping des Erables, Camping Larribal, Camping Les Rivages et Camping Indigo à Millau.

Article 2 : Cette convention autorisera Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Christophe TROUCHE, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET à

stocker les mobil-homes liés à leur activité sur les parcelles concernées durant la période hivernale 2016- 2017, à l'exclusion de toute autre activité, notamment l'hébergement de personnes.

Article 3 : Cette convention donnera lieu à paiement d'une redevance forfaitaire fixée à 20 € TTC par mobil home stocké (68 mobil homes au total).

Article 4 : Cette convention est passée pour une période de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2016 jusqu'au 31 mars 2017. Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Christophe TROUCHE, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET s'engagent à libérer la parcelle sur demande expresse de la Communauté de communes pour permettre l'installation de toute nouvelle entreprise sur les terrains concernés.

➤ ***Décision n° 2016 6 D6 du 7 octobre 2016*** : Parc d'activités de Millau Ouest – Modalités de prise en charge de l'alimentation en électricité du parc d'activités de Millau Ouest.

Article 1 : Les travaux d'établissement du réseau électrique pour l'aménagement du parc d'activités de Millau Ouest sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon sont confiés au SIEDA.

Article 2 : La participation financière à charge de la Communauté de communes Millau Grands Causses est de 35 523,09 € TTC. La Communauté de communes s'engage à verser la somme correspondante au SIEDA.

Article 3 : La Communauté de communes remettra au SIEDA les travaux de génie civil nécessaires, à savoir l'ouverture et le remblaiement des tranchées ainsi que la fourniture et la pose de gaines.

➤ ***Décision n° 2016 6 D7 du 13 octobre 2016*** : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Article 1 : La Communauté de communes de Millau Grands Causses contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt, d'une durée d'un an, de 1 000 000 euros au taux révisable sur index Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0.80 %.

Article 2 : Les intérêts seront payables mensuellement, le capital sera remboursable au plus tard à la fin du contrat.

Article 3 : La commission d'engagement s'élèvera à 1 800 € et il n'y aura pas de commission de non utilisation.

➤ ***Décision n° 2016 6 D8 du 13 octobre 2016*** : Convention d'adhésion aux services de l'Hôtel d'entreprises de l'entreprise « Clip Clap Prod » : mise à disposition temporaire d'un bureau.

Article 1 : Une convention sera passée avec l'entreprise « Clip Clap Prod » pour une période de 6 mois. Cette convention attribuera à l'entreprise un bureau référencé lot 3B-28 d'une surface de 25.80 m². Ce bureau est situé au 3^{ème} étage de l'Aile B de la Maison des Entreprises.

Article 2 : Cette convention est consentie pour une durée de six mois à compter du 17 octobre 2016, soit jusqu'au 15 avril 2017. Elle pourra être renouvelée une fois dans les mêmes termes sur simple demande.

🔗 **FINANCES ET PERSONNEL**

1. Débat sur les orientations budgétaires 2017.

Rapporteur : Daniel MAYET

Orientations budgétaires (à consulter sur place)

➤ *Le Conseil de la Communauté prend acte du projet d'orientations budgétaires 2017 qui a été présenté à la commission des finances et au Bureau.*

Départ de Bernard SAUVEPLANE

✚ **AMENAGEMENT - URBANISME**

2. Projet de SCOT : avis de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Projet de SCOT à consulter sur place

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 - prend acte du document SCOT « arrêté » ;*
- 2 - émet un avis favorable sur ce projet de SCOT et ses orientations ;*
- 3 - autorise le Président à transmettre au Président du Conseil Syndical du SCOT du PNRGC cet avis et à procéder aux formalités nécessaires.*

3. Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), dite « des Cascades », sur la commune de Creissels.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Notice à consulter sur place

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement et du Bureau, décide :*

- 1 - d'adopter le périmètre de ZAD tel qu'il lui a été présenté et de procéder à la création de la ZAD des Cascades sur ce secteur, pour une durée de 6 ans renouvelable ;*
- 2 - de déléguer le droit de préemption qui s'applique à l'intérieur du périmètre de ZAD, à la Commune de Creissels suite à sa demande ;*
- 3 - d'autoriser le Président à procéder aux formalités nécessaires, conformément à l'article R.212.2 du Code de l'Urbanisme modifié.*

4. Instauration d'un droit de préemption sur la commune de La-Roque-Sainte-Marguerite.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Notice et périmètres à consulter sur place

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement et du Bureau, décide :*

- 1 - d'adopter les périmètres de droit de préemption tels qu'ils lui ont été présentés ;*
- 2 - d'instaurer un droit de préemption sur ces périmètres tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme ;*
- 3 - de conserver l'exercice de ce droit de préemption sur le périmètre délimitant le secteur « DP8-Ravin de la Combe » en vue du développement des sports de corde, relevant des compétences tourisme de la Communauté et de déléguer l'exercice de ce droit au Président ;*
- 4 - de déléguer l'exercice du droit de préemption sur les autres périmètres à la Commune de la Roque-Ste-Marguerite ;*
- 5 - de donner pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la mise à jour par arrêté de la carte communale et pour procéder aux notifications et aux formalités nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption.*

Départ de Christophe SAINT-PIERRE

🔗 **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La délibération n° 5 a été retirée de l'ordre du jour.

6. Parc d'activités Millau Ouest - Atelier relais Bleu de Chauffe / Atelier de Julien : demande de subvention DETR 2016 – modification du plan de financement prévisionnel de l'opération.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses (HT) :

- foncier :	310 000 €
- travaux, études, maîtrise d'œuvre :	1 050 000 €
TOTAL	1 360 000 €

Recettes :

- Etat (DETR 2016) :	283 116 €
- Région Occitanie :	99 000 €
- emprunt Communauté (loyers) :	952 000 €
- Communauté (autofinancement) :	25 884 €
TOTAL	1 360 000 €

2 - autorise son Président ou son représentant à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 et à procéder aux formalités nécessaires.

7. Filière « Cuir & Savoir Faire d'excellence » - Pôle « Cuirs & Peaux » : participation 2016 et avenant n° 1 à la convention de partenariat.

Rapporteur : Sylvie AYOT

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le principe de cette opération ainsi que la poursuite du partenariat pour la fin de l'exercice 2016 avec le Pôle « Cuirs & Peaux »,

2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes pour l'exercice 2016 qui s'élève à 3 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

8. Dérogation relative à l'ouverture dominicale des commerces : avis de la Communauté.

Rapporteur : Sylvie AYOT

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - approuve le calendrier d'ouverture dominicale des commerces locaux sur la Commune de Millau pour l'année 2017, ci-dessous :

🔗 **- COMMERCES DE DETAIL :**

○ **Catégories concernées :**

- commerces de détail de textile
- commerces de détail d'habillement et accessoires
- commerces de détail de la chaussure
- commerces de détail de maroquinerie et d'articles de voyages
- commerces de détail d'horlogerie et de bijouterie
- commerces de détail de meubles et articles de décoration
- commerces de détail de détail de parfumerie, produits de beauté, coiffure et esthétique
- commerces de détail d'optique et de photographie

- commerces de détail d'accessoires et bijouterie fantaisie
 - commerces de détail d'articles de sports et de loisirs
 - commerces de détail d'appareils électroménagers
 - commerces de détail d'équipement du foyer
 - commerces de détail de journaux, livres, papeterie
 - commerces de détail d'équipement automobile
 - commerces de détail alimentaire (surface de vente > à 400 m²)
 - commerces de détail épicerie fine et confiserie
 - o **Dates d'ouvertures proposées :**
 - dimanche 15 janvier 2017 – soldes d'hiver,
 - dimanche 28 mai 2017 – fête des mères,
 - dimanches 2 juillet 2017 – soldes d'été,
 - dimanches 16, 23, 30 juillet 2017, 6 et 13 août 2017 – haute période touristique,
 - dimanche 17 septembre 2017 – foire de l'habitat et des loisirs,
 - dimanches 10, 17 et 24 décembre 2017 – période préparatoire des fêtes de Noël.
 - ☞ - **COMMERCES DE DETAIL DIVERS, CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES - DATES PROPOSEES :**
 - dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre, 15 octobre 2017.
 - ☞ - **COMMERCES DE DETAIL JARDIN-MAISON – DATES PROPOSEES :**
 - dimanches 9 avril 2017 et 17 décembre 2017.
 - ☞ - **COMMERCES DE DETAIL DIVERS EN MAGASIN SPECIALISE (plus particulièrement pour GIFI et King Jouet) - DATES PROPOSEES :**
 - dimanches 8, 15, 22 et 29 octobre 2017,
 - dimanches 5, 12, 19 et 26 novembre 2017,
 - dimanches 3 10, 17 et 24 décembre 2017.
 - ☞ - **COMMERCES DE DETAIL DE PRODUITS SURGELES (PICARD) – DATES PROPOSEES :**
 - dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.
- 2 - autorise son Président ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires.

☞ **TRANSPORTS-HABITAT**

9. Projet de SCOT : avis en tant qu'autorité organisatrice de transports et en matière de programmation de l'habitat.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Projet de SCOT à consulter sur place

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable des commissions transports et habitat ainsi que du Bureau :*
 - 1 - prend acte du document SCOT « arrêté »,
 - 2 - se prononce favorablement sur ce projet de SCOT au titre de la programmation de l'habitat et de l'organisation des transports publics sur le territoire communautaire ;
 - 3 - autorise son Président à transmettre au Président du Conseil Syndical du SCOT du PNRGC cet avis et à procéder aux formalités nécessaires.

10. Transports urbains : choix du mode de gestion et lancement de la procédure.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission transports et du Bureau :*
 - 1 - approuve le choix de la délégation de service public comme mode de gestion et d'exploitation du service public de transports urbains de voyageurs à l'intérieur de l'unité urbaine Millau - Creissels,
 - 2 - autorise le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, dans le respect des prescriptions du règlement n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 et à procéder aux formalités nécessaires.

↳ ENVIRONNEMENT

11. Etude de faisabilité d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur le centre-ville de Millau : approbation du principe de l'opération et demande de subventions.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement-gestion des déchets et du Bureau :

- 1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT :

- étude :	13 000 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage/frais divers :	2 000 €
Total :	15 000 €

Recettes :

- ADEME/Région (70 %) :	10 500 €
- Communauté de communes (30 %) :	4 500 €
Total :	15 000 €

- 2 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès des partenaires,

- 3 - autorise son Président à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires.

↳ VOIRIE

12.RD 124 en traverse de St-André-de-Vézines : principe de l'opération et groupement de commande.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement voirie et du Bureau, autorise son Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

↳ ADMINISTRATION GENERALE

13.Remboursement des frais de déplacement des élus à l'occasion de mandats spéciaux.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, donne mandat à Danièle VERGONNIER, Vice-Présidente déléguée au tourisme, qui a assisté :

- 1 - au salon « Roc d'Azur » organisé les 6 et 7 octobre 2016 à Fréjus,

- 2 - au congrès national de l'ADCF « Politiques Publiques, notre devoir d'efficacité » les 12,13 et 14 octobre 2016 à Strasbourg.

La séance est levée à 20h45.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 14 novembre 2016.

Fait à Millau, le 17 novembre 2016

Le Président
Gérard PRETRE